

Guide

Marché d'ingénierie de l'ANCT

EPCI et petites collectivités



Mai 2024

En 2024, les gouvernances départementales disposent de plusieurs financements pour leurs feuilles de route

Ce guide



Crédits Ingénierie FNE

5 M €

Elaboration et/ou
mise en oeuvre
de feuille de route



Financement de formation

20 000€
par
département

Formation Aidants
Numériques /
Aidants Connect



Marché ANCT

Marché

Accompagnement
EPCI et communes

Ces financements sont complémentaires et cumulables.



Contexte de l'élaboration de feuilles de route pour les EPCI / villes / communes



France Numérique Ensemble est la feuille de route de la politique publique d'inclusion numérique 2023-2027

2017

Stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI)

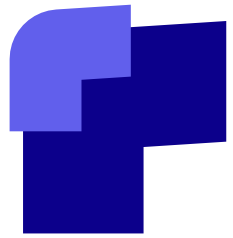
2023

France numérique ensemble

L'axe 1 de la feuille de route nationale ambitionne de « territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié »

Dans ce cadre, l'ANCT met à disposition une ingénierie auprès de tous les EPCI et communes **souhaitant se doter d'une feuille de route sur cette politique**, en lien avec la feuille de route départementale.





Qui peut se saisir du marché ?

Établissements
publics de
coopération
intercommunale
(EPCI)

Villes

Communes



**Souhaitant élaborer une feuille de route
de l'inclusion numérique pour leur
territoire, en cohérence avec la feuille de
route départementale**





Quelles offres d'accompagnement ?

Exemples			
	Offres	Détails de l'accompagnement	Livrables
	Diagnostic avec les acteurs du territoire	Analyse documentaire, entretiens avec des acteurs clés, ateliers de diagnostic	Diagnostic de l'inclusion numérique sur le territoire
	Co-construction de la feuille de route	Ateliers de co-construction avec les parties prenantes du territoire	Identification des axes stratégiques
	Rédaction de la feuille de route	Formalisation finale de la feuille de route	Feuille de route locale France Numérique Ensemble et fiches actions

Deux cabinets sont mandataires du marché d'ingénierie.





Comment bénéficier de l'accompagnement ?

1

La collectivité **exprime son besoin** auprès de la préfecture



2

Le Délégué Territorial ANCT (DTA) en préfecture **complète une fiche d'instruction et la transmet** à l'ANCT

 [Annuaire DTA](#)



3

L'ANCT **instruit la demande** et formalise une proposition d'accompagnement, puis **revient vers le DTA et la collectivité** avec les modalités d'accompagnement, le cas échéant



Prise en charge

Partielle (33%, 50%, 80%) **ou totale** de l'accompagnement, communiquée par l'ANCT après instruction du besoin

 **Date limite des demandes d'accompagnement : Fin 2024**

